

ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU 13 MARS 2024

PROCÈS-VERBAL d'une assemblée ordinaire du conseil d'administration du Réseau de transport de la Capitale (ci-après le « RTC »), tenue le 13 mars 2024, à 17 h, au 1130, route de l'Église, Québec.

Sont présents : Maude MERCIER LAROUCHE, présidente
France BILODEAU
Sébastien HALLÉ
Liguori HINSE
Joel JONCAS
Pierre-Luc LACHANCE
Annie SANFAÇON
Jean SIMARD
Jackie SMITH
David WEISER

Sont absents: Claude LAVOIE, vice-président
Yvan BOURDEAU

FORMANT QUORUM

Sont aussi présents : Stéphanie DESCHÊNES, secrétaire générale
Nicolas GIRARD, directeur général

1. Adoption et de l'ordre du jour

Résolution 24-7

Sur proposition de M. Pierre-Luc Lachance, appuyée par M. Jean Simard, il est résolu d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité

2. Déclaration d'intérêts

Aucune déclaration d'intérêts n'est effectuée par les membres du conseil d'administration concernant les sujets de la présente assemblée.

3. Période de questions du public

Madame la présidente invite les personnes présentes à la période de questions.

4. Approbation du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 7 février 2024

CONSIDÉRANT que tous les membres du conseil d'administration reconnaissent en avoir reçu copie;

Résolution 24-8

Sur proposition de M. Liguori Hinse, appuyée par M^{me} Annie Sanfaçon, il est résolu d'approuver le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil d'administration du RTC tenue le 7 février 2024, tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité

5. Dossiers soumis au conseil d'administration

5.1. Adoption du Règlement n° 438 modifiant le règlement n° 424 concernant l'acquisition de 20 véhicules 40 pieds hybrides

CONSIDÉRANT que le Réseau de transport de la Capitale (RTC) a adopté, à son assemblée du 1^{er} mars 2023, le règlement n° 424 décrétant un emprunt n'excédant pas 27 138 000 \$ concernant l'acquisition de 20 véhicules 40 pieds hybrides;

CONSIDÉRANT que le Réseau de transport de la Capitale (RTC) prévoit l'achat d'une quantité de 24 véhicules 40 pieds hybrides au lieu de 20 autobus 40 pieds hybrides prévus initialement au règlement n° 424;

CONSIDÉRANT l'article 123 de la *Loi sur les sociétés de transport en commun*;

Résolution 24-9

Sur proposition de M. Joel Joncas, appuyée par M. David Weiser, il est résolu d'adopter le règlement n° 438 modifiant le règlement n° 424, décrétant un emprunt et autorisant des dépenses n'excédant pas 27 138 000 \$ concernant l'acquisition de 20 véhicules 40 pieds hybrides, le tout, tel que détaillé en annexe du document n° 5.1 à l'ordre du jour de la présente assemblée, dont copie est versée au dossier pour faire partie intégrante de la présente résolution, et de le transmettre, pour approbation, au conseil d'agglomération de Québec et au ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

Adoptée à l'unanimité

5.2. Adoption du Règlement n° 439 concernant l'acquisition et le remplacement d'infrastructures technologiques et de systèmes

CONSIDÉRANT que le programme d'immobilisations 2024 à 2033 prévoit des investissements sur dix (10) ans de 81 M\$ pour le maintien des systèmes;

CONSIDÉRANT que le RTC prévoit l'acquisition et le remplacement d'infrastructures et de systèmes technologiques (le « Projet »);

CONSIDÉRANT que le RTC affecte à la réduction de l'emprunt décrété par le présent règlement toute contribution ou subvention pouvant lui être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le règlement et qu'il affecte également, au paiement d'une partie ou de la totalité du service de dette, toute subvention payable sur plusieurs années;

CONSIDÉRANT que le terme de remboursement de l'emprunt correspondant au montant de la subvention sera ajusté automatiquement à la période fixée pour le versement de la subvention;

CONSIDÉRANT que le RTC se réserve le droit de payer comptant, à même son budget d'exploitation, une partie des coûts prévus au présent règlement;

CONSIDÉRANT l'article 123 de la *Loi sur les sociétés de transport en commun*;

Résolution 24-10

Sur proposition de M. Joel Joncas, appuyée par M^{me} France Bilodeau, il est résolu d'adopter le règlement n° 439, décrétant un emprunt et autorisant des dépenses n'excédant pas 4 727 000 \$ concernant l'acquisition et le remplacement d'infrastructures technologiques et de systèmes, le tout, tel que détaillé en annexe du document n° 5.2 à l'ordre du jour de la présente assemblée, dont copie est versée au dossier pour faire partie intégrante de la présente résolution, et de le transmettre, pour approbation, au conseil d'agglomération de Québec et au ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

Adoptée à l'unanimité

5.3. Approbation du rapport financier des dépenses pour le projet de vélo partage « àVélo »

CONSIDÉRANT que le 23 novembre 2023, par sa résolution n° 23-85, le conseil d'administration du RTC produisait le programme des immobilisations 2024-2033, prévoyant des investissements de 27 248 000 \$ pour le développement du projet Vélopartage « àVélo »;

CONSIDÉRANT que ce projet est sujet à une subvention du Programme d'aide financière au développement des transports actifs dans les périmètres urbains (TAPU) et que le RTC a reçu une confirmation du Programme TAPU accordant une aide financière pour le projet de vélo partage en 2023-2024;

CONSIDÉRANT que le Rapport financier des travaux relatifs au projet de vélopartage du Réseau de transport de la Capitale (RTC) constitue la dernière étape du processus liée à l'aide financière au développement des transports actifs dans les périmètres urbains (TAPU), pour l'année 2023-2024, et permettra au RTC d'obtenir la confirmation du montant de l'aide financière du Programme TAPU;

Résolution 24-11

Sur proposition de M. Joel Joncas, appuyée par M. Sébastien Hallé, il est résolu de prendre acte du Rapport financier des travaux relatifs au projet de vélopartage du Réseau de transport de la Capitale (RTC), le tout, tel que détaillé en annexe du document n° 5.3 à l'ordre du jour de la présente assemblée, dont copie est versée au dossier pour faire partie intégrante de la présente résolution, et de le transmettre au ministère des Transports et de la Mobilité durable dans le cadre du programme d'aide financière au développement des transports actifs dans les périmètres urbains (TAPU).

Adoptée à l'unanimité

6. Divers

Aucun item n'a été ajouté sous cette rubrique.

7. Période d'intervention des membres du conseil

Madame la présidente invite les membres du conseil à la période d'intervention.

8. Levée de l'assemblée

La séance est levée à 17 h 18.

Maude Mercier Larouche présidente

Stéphanie Deschênes, secrétaire générale